

10/2/10

S-DE-CÉ - TRÉLAZÉ

Trélazé

Les économies d'énergie au secours des petits budgets

Les adhérents de l'association Vivre Ensemble ont reçu une information sur les démarches destinées à économiser l'énergie et à réduire ses coûts.



Trélazé, lundi 8 février. Les membres de Vivre Ensemble ont été très attentifs aux explications des conseillères d'EDF.

Gérard TUAL

redac.ponts-de-ce@courrier-ouest.com

Ces machines à pain très en vogue sont-elles vraiment utiles lorsque l'on ne dispose que d'un petit budget ? Elles consomment de l'électricité. J'ai l'impression qu'il est plus économique d'acheter son pain à la boulangerie. » A cette remarque frappée

Une somme d'astuces génératrices d'économies

du bon sens, la conseillère sociale EDF a répondu avec diplomatie. « Avant d'acquérir un appareil électrique, comparez les différents modèles et vérifiez leurs indices de consommation en rapport avec vos besoins réels. »

Lundi après-midi, au siège de Vivre Ensemble, rue Edouard-Branly, les questions ont fusé, les conseils

aussi. Les deux travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales à Trélazé ainsi que deux conseillères sociales d'EDF et un représentant du bailleur social Le Toit angevin y animaient une réunion d'information devant une quinzaine de membres de Vivre Ensemble.

Une réunion, des plus instructives, qui a permis de balayer le vaste champ des économies réalisables dans le domaine de la consommation d'énergie et de leurs retombées loin d'être négligeables sur le budget des ménages. La régulation du chauffage des maisons et appartements, le bon usage des appareils ménagers (lave-linge, fours, lave-vaisselle, etc.) ont ainsi été évoqués.

« Avant d'acquérir un sèche-linge, regardez autour de vous à votre domicile : si vous disposez d'assez d'espace, un fil à linge ou un étendoir ne coûte rien. »

Une lecture attentive du compteur électrique et de la facture d'électricité est également recommandée.

Gare aux changements d'opérateurs

« N'hésitez pas à faire fonctionner vos appareils durant les heures creuses ! » ont ainsi souligné les conseillères EDF. « Et regardez à deux fois avant de changer d'opérateur : vous vous engagez pour six mois et, si vous souhaitez revenir en arrière, vous ne bénéficierez plus des tarifs initiaux » ont-elles conseillé à leurs auditrices.

Enfin, en relais avec les représentants de la CAF, il a été rappelé que les personnes bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) peuvent prétendre aux tarifs sociaux pratiqués par EDF.